Orientation « client » - Plan d'action 2017

Action Réalisations

- 1. Impliquer les stakeholders dans la gestion (art 29 Contrat d'adminstration)
- 2. Calculer périodiquement la satisfaction des clients (art 29 Contrat d'adminstration)
- 3. Répertorier périodiquement les besoins des clients (art 29 Contrat d'adminstration)
- 4. Publier les résultats des sondages (art 29 Contrat d'adminstration)
- 5. Développer un plan d'action en coopération avec les utilisateurs
- 6. Disposer d'une charte pour un service public orienté client actualisée et accessible publiquement (art 29 Contrat d'adminstration)
- 7. Adapter ex ante la prestation de service en fonction des sondages (art 29 Contrat d'adminstration)
- 8. Faire appel à des experts du vécu en pauvreté (art 29 Contrat d'adminstration)
- 9. Répondre aux plaintes (art 29 Contrat d'adminstration)
- 10. Revoir et éventuellement actualisere la Charte du client
- 12. Evaluer le plan d'action 2017 et rédiger le plan d'action 2018